

PV de la réunion du 29 juin 2011

Présents

Jean-Christophe Brochier, Chantal Collet, Élodie Djordjevic, Dimitri El Murr, Jean Gayon, Laurent Jaffro, Chantal Jaquet, Annick Jaulin, Ramine Kamrane, Max Kistler, Catherine Larrère, Bastien Lesage, Pierre-Yves Quiviger, Geneviève Fraisse.

Procurations

Marion Bernard (procuration à Elodie Djordjevic)
Esther Rogan (procuration à Elodie Djordjevic)
Jean Salem (procuration à Chantal Jaquet)

Absents

Dominique Méda, Marwan Rashed, Otto Pfersmann, Bernadette Bensaude-Vincent

Le conseil commence à 9h10.

E. Djordjevic explique que Marion Bernard a préféré ne pas être présente à cette brève réunion précédant le jury des contrats doctoraux puisqu'une décision excluant du jury les représentants des doctorants a été prise par le conseil d'administration de l'université et qu'il ne leur sera pas possible de siéger.

Le point 1 de l'ordre du jour est abordé

(approbation du PV du conseil du 18 mai 2011)

Aucune modification n'étant demandée, le PV de la précédente réunion est mis au vote. J. Gayon ne prend pas part au vote parce qu'il n'était pas présent lors du dernier conseil. Le PV est adopté par 16 voix sur 16 votants.

Le point 2 de l'ordre du jour est abordé

(Informations de la directrice)

Ch. Jaquet déclare que le conseil d'administration de l'université a voté le principe selon lequel la commission de recrutement des contrats doctoraux ne pouvait comporter des étudiants. Le président de l'université exclut également la présence des représentants étudiants même sans droit de vote lors des auditions et délibérations. Elle fait état de la lettre de Marion Bernard à ce sujet.

Elle précise qu'il y a 6 contrats à distribuer et qu'il faudra décider de la constitution du jury. Elle ajoute que cette année les candidatures proviennent de manière équilibrée de la part des divers centres de recherche et que son centre de recherches n'a présenté délibérément qu'un seul candidat. Elle propose quatre critères de sélection, l'excellence du dossier, le mérite et la situation financière des candidats, la répartition équilibrée entre les centres de recherche.

L. Jaffro souligne que la représentativité des centres vient après le critère de la qualité des candidatures.

P.-Y. Quiviger fait état des motifs de la décision du conseil d'administration qui exclut les représentants des doctorants du jury des contrats doctoraux. Le CA considère que les représentants étudiants seraient à la fois juges et parties et craint que la demande déjà ancienne des syndicats étudiants (la présence des observateurs étudiants dans l'ensemble des jurys de recrutement) ne soit ainsi remise à l'ordre du jour.

E. Djordjevic déclare qu'elle trouve cette exclusion regrettable.

B. Lesage dit qu'il préfère être absent d'un bout à l'autre du processus plutôt que d'être présent sans droit de parole et de vote.

Ch. Jaquet annonce au conseil que le budget de l'école passera de 34500 euros à 45500 pour l'année 2012. Elle ajoute que le nombre des missions d'enseignement pour l'année prochaine n'est pas défini et que certains contractuels demandent un renouvellement de leur mission. Elle propose au conseil de procéder d'abord aux auditions pour l'attribution des contrats, puis aux auditions pour les missions d'enseignement demandées par des doctorants contractuels qui n'en avaient pas les années précédentes. P.-Y. Quiviger apporte des précisions sur les missions d'enseignement et la modalité de leur prise en charge.

Ch. Jaquet propose de classer ainsi les priorités dans l'attribution des missions : d'abord les agrégés pour qu'ils puissent valider leur stage, ensuite les cas de renouvellement et enfin les nouvelles demandes. Les membres du conseil sont d'accord avec cette proposition.

P.-Y. Quiviger dit qu'il y aura probablement 4 contrats avec des missions d'enseignement payées.

R. Kamrane dit que la liste nominative des 7 contrats doctoraux des normaliens de l'ENS Ulm vient d'être transmise à l'école doctorale.

J. Gayon déclare que le jury a intérêt à classer un maximum de candidats, d'autant plus que le conseil scientifique souhaite que tout contractuel demandant une mission d'enseignement puisse l'obtenir.

Ch. Jaquet rappelle qu'il est possible d'obtenir un 7^{ème} contrat sur le contingent présidentiel. Le nombre des contrats de ce contingent étant passé cette année de 14 à 10, il faudra être vigilant en ce qui concerne la qualité des dossiers présentés et leur caractère interdisciplinaire.

L. Jaffro dit que le conseil pourrait ne pas présenter de candidat cette année afin de préserver sa chance pour l'année prochaine. Ch. Jaquet confirme que le conseil n'est pas tenu de proposer des candidats.

La directrice donne ensuite des informations au sujet des décisions prises par le collège des écoles doctorales. Elle confirme qu'il y aura bien un second appel à projet et qu'une partie des fonds du collège des écoles doctorales sera affectée à la formation doctorale, notamment en matière d'enseignement de l'anglais.

Elle porte à la connaissance du conseil que l'UFR dispose d'un hébergement au CROUS (réservé aux enseignants invités) et qu'il faut s'adresser à Christine Mengin, la responsable de la gestion de ces chambres.

Le point 3 de l'ordre du jour est abordé

(la composition du jury des contrats doctoraux)

Compte tenu de la brièveté des délais, Ch. Jaquet propose que pour cette année, le jury soit composé de tous les membres du conseil autorisés à siéger par le CA. Etant donné la surreprésentation de certaines composantes, elle demande aux membres du conseil de bien veiller à ce que les composantes des équipes qui n'ont pas de représentants, comme EXeCO et Cepa, ne soient pas lésées. La question de la composition future du jury sera rediscutée ultérieurement après consultation des directeurs des équipes.

L. Jaffro demande s'il est possible d'élargir le jury. Ch. Jaquet répond que cela est possible.

J. Gayon remarque que le problème de la composition du jury est ancien et qu'il faudrait se prémunir contre le fait que le conseil de l'école ne défasse les décisions du jury des contrats doctoraux, parce que techniquement, cela est possible.

P.-Y. Quiviger dit que tout rééquilibrage devrait se faire sous forme d'ajout de nouveaux membres.

Après cette brève discussion, Ch. Jaquet soumet au vote la composition suivante : seuls les membres présents du conseil (à l'exclusion des étudiants) et les représentants des directeurs d'équipe (en cas d'absence de leur part) participeront au jury.

Ne prennent pas part au vote 3

Abstention 0

Contre 0

Pour : 14

La liste des candidats retenus par le jury devra ensuite être validée par le conseil de l'école.

Le point 4 de l'ordre du jour est abordé

(Examen d'une demande d'aide à la mobilité)

Ch. Jaquet informe le conseil que tous les cas des doctorants n'ayant pas pu postuler aux aides à la mobilité lancées par le collège des écoles doctorales ont été résolus, sauf celui de Paola Nicolas qui n'a pu trouver de solution adéquate. Le centre « philosophies contemporaines » ne saurait lui assurer ce soutien en raison de la maigreur de son budget. La directrice propose de lui accorder une aide de 1600 euros de la part de l'école afin qu'elle puisse effectuer son séjour d'étude aux États-Unis. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le point 5 de l'ordre du jour est abordé

(questions diverses)

La connaissance des résultats de M2 n'étant pas toujours assurée à la fin du mois de juin, le jury des contrats doctoraux peut se trouver en difficulté pour juger les dossiers de candidature en raison des notes manquantes.

Ch. Jaquet suggère d'avancer la date de la remise des mémoires de M2 pour les candidats aux contrats doctoraux.

A. Jaulin propose de faire savoir aux enseignants qu'en cas de non communication des résultats, leurs candidats ne sauraient être auditionnés.

L. Jaffro demande à connaître la modalité de financement de la formation doctorale.

Ch. Jaquet rappelle que l'université s'était engagée à la financer, mais que la promesse ne sera pas tenue cette année et que le directeur du collège des écoles doctorales en fait une priorité. Elle propose donc de faire remonter les demandes au collège des écoles doctorales.

J. Gayon fait remarquer que la formation doctorale ne saurait être financée par les offres du collège des écoles doctorales.

P.-Y. Quiviger dit qu'il essaiera de voir si des heures peuvent être dégagées à l'UFR pour cette formation.

Ch. Jaquet craint que l'autonomie de l'université ne débouche sur des difficultés financières et que les budgets en pâtissent. Elle ajoute que désormais le budget des écoles doctorales se modulera sur le nombre de l'ensemble des soutenances et non des seules soutenances des doctorants contractuels.

La réunion prend fin à 10h 08.